

## Les Îles-de-la-Madeleine sous le régime français

Noël Falaise

Volume 4, numéro 1, juin 1950

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801614ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801614ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Falaise, N. (1950). Les Îles-de-la-Madeleine sous le régime français. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 4(1), 17–28. <https://doi.org/10.7202/801614ar>

## LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

L'histoire des Îles-de-la-Madeleine sous le régime français se rattache intimement à celle des explorations en Amérique du Nord. Ce coin de terre perdu dans le golfe Saint-Laurent, si négligé aujourd'hui par les historiens, a été l'une des premières contrées que nos découvreurs aient connues. On ignore à peu près tout sur cet archipel avant que Jacques Cartier en parle longuement dans ses récits de voyages, bien qu'il semble logique, vu sa situation, que les pêcheurs bretons, olonnais, rochelais et basques aient pris l'habitude de venir y prendre le poisson bien avant le XVI<sup>e</sup> siècle. Quant aux Scandinaves qui vers l'an 1,000 connaissaient déjà une partie de la côte orientale du Canada, les historiens sont peu portés à croire qu'ils aient pénétré dans le golfe Saint-Laurent. Gustav Storn<sup>1</sup> prétend le contraire cependant, et l'on peut, dans le sens de son hypothèse, citer la phrase dans laquelle Cartier mentionne l'existence sur l'île Brion de prairies naturelles, signe toujours possible d'une occupation antérieure :

Nous la trouvâmes (l'île Brion) plaine de beaux arbres, prairies, champs de blé sauvage, et de poys en fleurs, aussi espès et aussi beaux, que je vis oncques en Bretagne, queux sembloiet y avoir esté semé par laboureaux.

Comme une prairie sauvage n'est pas nécessairement le résultat d'une culture abandonnée, cette seule donnée historique ne nous autorise à aucune conclusion, mais faute de preuves, sauf l'argument du silence, en faveur de l'hypothèse contraire, elle permet à la question de rester en suspens, d'autant plus que la découverte de l'iridacée *Sisyrhynchium angustifolium*, à proximité d'une ruine des Normands dans la partie Sud-Ouest du Groënland — alors que les trouvailles les plus

---

1. Gustav Storn, *Studies on the Vinland Voyage* (Copenhague, 1888).

proches de cette espèce de plante ont été faites au Golfe St-Laurent et en Irlande — a été invoquée pour appuyer la thèse du transport par les voyageurs normands de cette plante du Vinland et de l'extension de celui-ci jusqu'à l'intérieur du golfe.

Jacques Cartier laissa, le premier, une description écrite des Iles-de-la-Madeleine. Après avoir longé vers le sud la côte occidentale de Terre-Neuve, il parvint à l'Île-aux-Oiseaux, qui se trouve au nord de l'archipel, le 26 juin 1534. Au XVI<sup>e</sup> siècle, il existait deux rochers dans le voisinage de cette île. Aujourd'hui, l'un des deux est complètement disparu.

Icelles isles estoient aussi plaines de ouaiseaux que vng pré de herbe, qui heirent au dedans d'icelles isles; dont la plus grande estoit plaine de margaulx, qui sont blanches, et plus-grans que ouays. Et en l'autre y en avoit paroillement, en vne partie quantité d'elle, et en l'autre, plaine de godez. Et au bas y avoit paroillement desdits godez, et des grans apponatz, qui sont paroilz de ceulx de l'isle, dont est cy devant faict mencion... Nous nommames icelles isles, isles de Margaulx. A cinq lieues desdites isles estoit l'autre isle, à ouaist d'elles, qui a environ deux lieues de long et autant de leise... Ceste dite Ile est la meilleure terre que nous ayons veu, car vng arpant d'icelle terre vault mielx que toute la Terre Neufve. Nous la trouvames plaine de beaulx arbres, prairies, champs de blé sauvaige et de poys en fleurs... Il luy a entour icelle ille, plusieurs grandes bestez, comme grans beuffz, quelles ont deux dans en la gueulle, comme dans d'olifant, qui vont en la mer. De quelles, y en avoiet vne, qui dormoiet à terre, à la rive de l'eau, et allames o nos barques, pour la cuydez prandre; mais incontinent que fumes auprès d'elle, elle se gecta en la mer. Nous y vimes paroillement des ours et des renars. Cette ille fut nommée l'ille de Bryon.<sup>2</sup> Aux environ d'icelles illes, y a de grandes marées, qui portent comme suest et norouaist. Je présume mielx que aultrement, à ce que j'ay veu, qu'il luy aict aucun passage entre la Terre Neuffve et la terre des Bretons.<sup>3</sup>... A quatre lieues de ladite ille, il luy a la terre ferme à ouaist surouaist, la quelle paroist comme vne ille, avironnée d'isles de sablons. Il luy a vng beau cap, que nommames cap du Daulplin, pour ce que c'est le commencement des bonnes terres.

2. En l'honneur de son protecteur Philippe Chabot, comte de Burensais et de Chargny, seigneur de Brion.

3. Cartier ne découvrira le détroit de Cabot qu'au retour de son second voyage.

Le XXVIIe dudit mois de juin, nous rangeames ladite terre, qui gist est nordest et ouaist surouaist, et semble de loing que se soinet butterolles de sables, pour ce que ce sont terres basses et araineuses. Nous ne pumes allez ny dessandre à icelles, pour ce que le vent en venoiet, et les rangeames celluy jour environ quinze lieues.

Le landemain, rangeames icelle terre<sup>4</sup> environ X lieues, jusques à vng cap de terre rouge, qui est vng cap rongné,<sup>5</sup> au dedans duquel il y a vne aneze, qui s'abat au nort, et poys sonme... D'icelluy cap de terre et estanc à un aultre cap de terre,<sup>6</sup> y a environ quatre lieues. Ce faict la terre en demy cercle, et tout rangé de sablons, faictz comme vng fossé; par sur lequel et oultre yeeluy, y a manière de marestz et estancqz, tant comme l'on peult voirs.<sup>7</sup>... Et à cinq lieues dudit cap, y a vne ille au surouaist, qui est moult haulte et pointue, qui par nous fut nommée Allezay...<sup>8</sup>

Ayant quitté les Iles-de-la-Madeleine, Cartier se dirigea vers l'île du Prince-Edouard, puis, au nord, vers la baie des Chaleurs, Gaspé, Anticosti, et gagna l'Atlantique par le détroit de Belle-Isle. Au retour de son second voyage, le Malouin revit l'archipel. Il atteint Brion le 24 mai et, le premier jour de juin, se dirigeant vers le sud, il remarqua les îles du Havre-aux-Maisons, de l'Étang-du-Nord et du Havre-Aubert.

Nous avons cité à peu près tout ce qu'a écrit Jacques Cartier sur l'archipel, pour bien montrer qu'il eut l'occasion de connaître de près ou de loin toutes les îles, et surtout pour que s'explique plus aisément l'influence qu'il exerça sur les voyages et les établissements ultérieurs aux îles.<sup>9</sup> Notons que Cartier ne mentionne pas la présence d'indigènes. Les Micmacs et les Montagnais, qui ne devaient pas ignorer l'archipel, comme nous le verrons plus loin, avaient sans doute l'habitude d'y aller seulement lorsque la pêche côtière était mauvaise.

---

4. Pointe-au-Loup.

5. Cap Brillant. C'est l'appellation utilisée sur la carte marine.

6. Pointe de l'Ouest, au sud de l'Étang des Caps. Ile Havre-Aubert.

7. Havre-aux-Basques.

8. Rocher du Corps Mort.

9. Mgr O'Sullivan, évêque de Charlottetown, présida, le 24 juillet 1934, les fêtes du quatrième centenaire de la visite de Cartier aux Iles-de-la-Madeleine. A cette occasion, une croix fut érigée sur le sommet de "la petite demoiselle" dans le village de Havre-Aubert. Cette colline fut baptisée "Butte Jacques Cartier".

## PREMIÈRES TENTATIVES D'ÉTABLISSEMENT.

Des phrases comme "Il luy a entour icelle ille, plusieurs grandes bestez, comme grans beuffz, quelles ont deux dans en la gueulle, comme dans d'olifant, qui vont en la mer... Nous y vîmes paroillement des ours et des renars." ne pouvaient laisser indifférents les pêcheurs français, une fois le récit du premier voyage de Cartier publié. Ceux-ci reculèrent donc leurs lieux de pêche jusqu'aux Iles-de-la-Madeleine, où, s'improvisant chasseurs de morses et de loups marins, ils rencontrèrent les Micmacs. Ces pacifiques sauvages se lièrent d'amitié aux blancs, qui, moyennant sans doute un échange quelconque, les employèrent pour charger leurs navires de peaux et d'huiles. Les deux groupes se donnaient rendez-vous pour l'été suivant et chacun regagnait sa patrie.<sup>10</sup>

Monsieur de La Court Pré Ravillon et Grand Pré organisa en 1591 une expédition pour faire de l'huile avec la vache-marine (morse) des Iles-de-la-Madeleine. Le capitaine du "Bonaventure", nom du navire appareillé par de La Court Pré Ravillon, donne une description assez complète de l'archipel, des endroits de pêche et chasse et des havres. Il semble que ce capitaine, qui ne nous a pas laissé son nom, n'ait pas lu personnellement le récit de Cartier. S'il l'avait fait, il aurait sans doute conservé le nom "Isles de Margaulx" aux Rochers-aux-Oiseaux, au lieu de leur attribuer une nouvelle désignation: "Iles Aponas", que lui a suggérée le grand nombre d'"apponatz" (fous) sur ces rochers.<sup>11</sup>

À cette époque, l'expression "Iles-de-la-Madeleine" n'était pas connue. L'ensemble de l'archipel portait le nom de "Ile Ramea", c'est-à-dire groupe "ramifié" en une dizaine d'unités reliées par des flèches de sable.<sup>12</sup> L'on ignore encore d'où vient ce nom, tout comme l'on se perd en conjectures pour connaître l'origine de celui de "Iles-de-la-Madeleine". Il est vraisemblable, mais très incertain, faute de preuves, que ce soit les premiers pêcheurs français qui aient donné ce nom de "Ramea" à l'archipel. Ils en auraient parlé entre eux, et M. de La Court Pré Ravillon, l'ayant entendu, l'aurait conservé en mémoire. Ce grou-

10. Détails cités par Paul Hubert qui affirme que ce genre d'exploitation existait quarante ans après les voyages de Cartier. Malheureusement, Hubert mentionne rarement ses sources. Paul Hubert, *Les Iles-de-la-Madeleine et les Madelinots* (Rimouski, 1926).

11. *Hakluyt's Voyages*, (8 vol., Mac Lehosé & Sons, Glasgow, 1903) 8: 150 et suiv.

12. Antoine Bernard, c.s.v., *Histoire de la Survivance Acadienne* (Montréal, 1935).

pe d'îles eut d'ailleurs bien d'autres noms. En 1536, Cartier désigne sous l'appellation "les araynes", l'ensemble du territoire sauf Brion. "Ramea" se trouve dans Hakluyt, 1591, 1593, 1597 (Expéditions de Court Pré Ravillon, George Drake et Charles Leigh). "Ramea" est devenu "Isle Ramée" sur la carte de Champlain (1613) et sur celle de Jean Boisseau (1643), et "Ramées" sous la plume de Nicolas Denys (1672), premier propriétaire de l'archipel. Dawson, dans son ouvrage "The St-Lawrence Basin" (p. 137), mentionne: "Isle d'Arènes, Y. de Sabloen, Y. de Sabloes" et "Dorean" (altération possible d'"Arènes"). Notons enfin les noms sauvages "Mewquit" et "Munagesunok", de signification équivalente (îles battues par les vagues), qui ont l'avantage de nous indiquer que les Montagnais de la côte nord de l'estuaire et les Micmacs de l'Acadie connaissaient l'archipel à cette époque.

Quant au nom "Iles-de-la-Madeleine", deux circonstances indépendantes l'une de l'autre lui ont donné le jour. Champlain, le premier, utilise l'expression "de la Madeleine". Après avoir désigné l'archipel sous le nom de "Isle Ramée", en 1613, il réserve sur sa carte de 1632 le titre de "Isle de la Magdeleine" à ce qui est aujourd'hui l'île du Havre-Aubert. On ignore encore pourquoi Champlain a choisi ce nom...<sup>13</sup> si c'est lui qui l'a choisi.<sup>14</sup> Il semble bien que c'est plutôt grâce à François Doublet, deuxième propriétaire de l'archipel, s'il est resté définitivement, et, cette fois-ci, appliqué à toutes les îles. En 1663, Doublet obtint du roi l'autorisation de changer les noms "Araynes, Ramea, Brion", jusqu'à date indifféremment employés, pour celui de "Isles-de-la-Madeleine", en hommage à sa femme Madeleine Fontaine. Mais le mot "Ramée" n'est pas pour cela disparu aussitôt; sur une carte de Bellin<sup>15</sup> on trouve "I. de la Madelaine" pour désigner l'archipel, et "I. aux Ramiés" qui s'applique aux unités septentrionales du groupe.

13. Antoine Bernard (op. cit.) suggère qu'il est possible que le fondateur de Québec y ait entendu les vaches-marines pleurer comme pleure une madeleine. L'hypothèse est pour le moins discutable.

14. En effet, L.-J.-D. et G.-E. Marquis prétendent qu'en 1626, Champlain aurait passé une nuit dans un havre qu'il nomme "Havre Aubert". De plus, il aurait désigné sous le nom de "Île St-Aubert", l'île la plus méridionale de l'archipel. Champlain ne mentionne nulle part ce nom de "Aubert". Il est regrettable que les Marquis n'indiquent jamais leurs sources. L.-J.-D. et G.-E. Marquis, "Monographie des Îles de la Madeleine", *Bulletin de la Société de Géographie de Québec*, (1927).

15. J. Bellin, *Petit Atlas Maritime*, vol. I, carte no 13, 1764. (No 4084 du "Catalogue des Cartes, Plans et Cartes marines conservés au dépôt des cartes des Archives canadiennes. Ottawa, 1912).

On croit généralement, à tort sans doute comme nous l'examinerons plus loin, que les sauvages auraient raconté aux Anglais les succès de l'entreprise Pré Ravillon — ses hommes avaient tué mil cinq cents morses en un seul endroit — puisque deux ans plus tard, en 1593, la "Marigold" fut équipée par Hill de Redriffe et mise sous les ordres de deux marins d'Apsham, Richard Strong, capitaine, et Peter Langworth, premier officier. George Drake, d'Apsham également, accompagna sur un autre vaisseau la "Marigold". Mais dès le départ, une violente tempête sépara les deux navires qui ne se revirent plus. Drake, qui arriva le premier, vers la fin de l'été, trouva aux îles un certain nombre de Malouins occupés à charger un navire de vaches-marines. Ayant appris que les nouveaux arrivés étaient Anglais, nos pacifiques Bretons, peu préparés à livrer bataille, achevèrent la cargaison de leur bâtiment et, la nuit venue, quittèrent les lieux en oubliant vingt-trois hommes que les Anglais capturèrent aussitôt. Ce fut d'ailleurs leur seule prise, car il était déjà trop tard pour chasser le morse.

Il ne semble pas que les succès de La Court Pré Ravillon fussent à l'origine de l'initiative anglaise. Il existe en effet une lettre datée du 14 septembre 1591, écrite par Thomas James, de Bristol, à Sir William Cecill, Lord Burghley, haut trésorier d'Angleterre, au sujet de sa découverte de l'île Ramea avec son navire, le "Pleasure". Nous n'avons pas lu cette lettre, mais Paul Hubert<sup>16</sup> en parle et tire les conclusions suivantes :

Donc, ce n'est pas Drake mais Thomas James qui, le premier des Anglais, s'aventura à l'intérieur du Golfe. Et cette expédition aurait coïncidé avec celle du capitaine inconnu sous la protection de Monsieur de la Court Pré Ravillon et Grand Pré. Cependant, ni l'un ni l'autre n'en font mention. Ils ne se sont donc pas rencontrés. Et c'est facile à expliquer. James donne des détails inconnus à l'autre : les vaches-marines atterrissent en avril, mai et juin. Il est donc arrivé là de très bonne heure, sur la fin du printemps, quand l'autre n'y est parvenu qu'au cours de l'été, alors que les petits sont devenus gros, car la croissance, comme chez le loup-marin, est très rapide. Mais ce qui est étrange, c'est que ni l'un ni l'autre ne mentionnent de Bretons ou de Basques.<sup>17</sup> Il n'y en

16. *Op. cit.*, 25.

17. Hakluyt écrit en effet que les deux havres des îles sont ordinairement occupés par les Bretons de Saint-Malo et les Basques de Saint-Jean-de-Luz.

avait donc pas cet été-là. Tous les deux cependant croient avoir découvert l'Île Ramea, mais si c'était une découverte pour eux, ce n'en était pas une au sens générique du mot: connaître ce qui était inconnu. Tous les deux n'auraient pas pu appliquer ainsi par simple hasard le mot Ramea à ce petit groupe d'îles. Affirmons donc sans crainte que l'Île de Ramea était connue avant 1591.

Comme aucun manuscrit antérieur à cette date ne nous est encore parvenu à ce sujet, nous pouvons croire provisoirement à une source orale, comme nous l'avons supposé plus haut. James et de La Court Pré Ravillon (ou son capitaine) auraient entendu ce nom de "Ramea" des premiers pêcheurs blancs fréquentant l'archipel.

En 1597, les Îles-de-la-Madeleine furent la scène de la première bataille entre Français et Anglais en Amérique. Le 19 juin de cette année-là, Charles Leigh<sup>18</sup> mit l'ancre dans le havre de la Grande-Entrée (partie nord de l'archipel) et y découvrit quatre navires: deux de Saint-Malo et deux de Sibiburo, près de Saint-Jean-de-Luz, dans les Basses-Pyrénées. Ayant fait venir les quatre capitaines français, il leur assura la paix à la condition qu'ils lui livrent leurs armes. Leigh essuya un refus catégorique et, le même jour, il ordonna à ses matelots d'aller jeter les munitions françaises à l'eau. Évidemment une bagarre s'ensuivit, et les Anglais, vainqueurs, en profitèrent pour se livrer à un pillage intégral. Leigh, honnête au fond, s'excusa de l'attitude de ses hommes et remit le tout aux Français, sauf les armes. Ceux-ci, encore révoltés du fait qu'un nouveau venu fasse ainsi la loi, s'entendirent avec les sauvages, leurs alliés fidèles, et, le lendemain à l'aube, les Anglais durent se rendre. Ralph Hill et quelques autres délégués allèrent négocier une entente avec les Français. On les fit prisonniers pendant quelques heures, jusqu'à restitution complète des munitions volées. La nuit suivante, le navire anglais quitta à tout jamais ces lieux par trop malsains.

Aucun document ne nous indique si les Français continuèrent leurs exploitations aux îles ou si les Anglais essayèrent d'en faire autant. C'est le silence complet jusqu'en 1653, si ce n'est la courte visite du gouverneur Champlain qui, en 1626, revenant de France, aurait passé une nuit dans la baie de Plaisance. Comme nous l'avons déjà mentionné,

---

18. *Hakluyt's Voyages.*



c'est lui qui aurait, selon Marquis, donné le nom de "Aubert" à l'île la plus méridionale de l'archipel.

#### TENTATIVES DE COLONISATION.

Le 3 décembre 1653, Nicolas Denys devint pour la seconde fois propriétaire d'un immense domaine s'étendant du Cap Canso, au sud, au Cap des Rosiers, au nord; près de quatre degrés de latitude.<sup>19</sup> Le nouveau propriétaire, qui devait cette concession grâce à une entente conclue entre la Compagnie de la Nouvelle-France et celle de Miscou,<sup>20</sup> était tenu à payer 15,000 livres et d'établir au moins deux habitations de quarante familles françaises chacune ou une seule de quatre-vingts familles, dans un délai de six ans. Évidemment les Iles-de-la-Madeleine se trouvaient comprises dans ce vaste territoire.

19. AC, C II D, I: 207.

20. Voici un passage de Marquis qui ajoute à ce que l'on trouve dans les archives de l'Acadie: "...Ce fut en 1635 que la Compagnie des Cent-Associés de la Nouvelle-France lui concéda (à Denys) le titre de propriétaire de toutes terres et îles qui sont depuis le cap de Campseau jusqu'au cap des Rosiers... Le sieur Nicholas Denys établit ses comptoirs à Chédabouctou, pour explorer ses domaines et faire la traite avec les sauvages: les Micmacs et les Abénakis. Ses vaisseaux vinrent annuellement aux îles de la Madeleine pour y faire la chasse à l'ivoire de morse. En 1651, Denys fut injustement attaqué dans ses domaines, puis chargé de chaînes et envoyé au gouverneur de Port-Royal par un nommé Le Borgne qui s'empara de ses comptoirs contenant pour des milliers de piastres de pelletteries. Mais il fut aussitôt remis en liberté par le gouverneur, qui avait reconnu cette injustice et son ennemi disparut. Mais en 1654, il se vit attaqué de nouveau par un de ses compatriotes établi frauduleusement à Campseau, lequel lui prit ses vaisseaux, s'empara de toutes ses marchandises et brûla ses établissements. Ce seigneur ainsi dépouillé de ses biens laissa ses domaines... et vint résider à Québec sous la protection du gouverneur de Mézy, qui le nomma conseiller en 1663".

Il faut cependant lire ce texte avec prudence. En effet Marquis affirme plus loin que durant l'entreprise de François Doublet en 1663, Denys était à Québec. Or Jean Doublet, qui accompagna François, son père, aux îles, et auteur d'un précieux journal, raconte la surprise du capitaine Sopite, au service de Denys, lorsqu'il rencontra des étrangers, (les hommes de Doublet) à son arrivée vers la fin de mai aux Iles-de-la-Madeleine. Il envoya son fils rapporter immédiatement la chose à Nicolas Denys, qui se trouvait à Canso, et non à Québec.

Cependant, W.F. Ganong, dans les commentaires qu'il fait sur Denys (*The Description and Natural History of the Coast of North America* by Nicolas Denys (Champlain Society, Toronto, 1908), précise que ce personnage habitait l'Acadie depuis longtemps déjà. Il s'établit pour la première fois de façon permanente en compagnie de Razilly à Port Rossignol en 1633. Razilly mourut deux ans plus tard, séparant vraisemblablement son domaine, l'Acadie, en trois parties: la première, s'étendant de Sainte-Croix vers l'ouest, remise à d'Aulnay, la seconde, de Sainte-Croix à Canso, concédée à La Tour, et la troisième, de Canso à Gaspé, réservée à Denys. Mais d'Aulnay en 1647 s'empara des terres de ce dernier qui ne put avoir justice qu'en décembre 1653, après d'ailleurs plusieurs autres mésaventures, y compris celle qui lui causa le sieur Le Borgne dont parle Marquis.

Denys nous a laissé un mémoire assez volumineux auquel on ne peut malheureusement pas se fier.<sup>21</sup>

Il semble que la "Grande Barbe"<sup>22</sup> n'ait pas rempli ses engagements, puisque le 19 janvier 1663, un peu plus de trois ans après le terme du délai qui lui était fixé, un nouvel accord entre la Compagnie de la Nouvelle-France et celle de Miscou concéda les Iles-de-la-Madeleine et de Saint-Jean (Ile-du-Prince-Edouard) à François Doublet, apothicaire de Honfleur.<sup>23</sup> Les détails de l'entreprise Doublet nous sont connus grâce au journal de son fils Jean.<sup>24</sup> Lorsque le père reçut ses lettres patentes, il avait déjà acheté deux navires et tout ce qu'il fallait pour mener son expédition à bonne fin : armes, provisions, équipages et vingt-cinq hommes engagés pour l'hivernement. Doublet avait en effet l'intention d'établir solidement une colonie aux îles. Quand il y parvint, au milieu de mai 1663, il trouva quelques Basques que Denys y avait installés pour hiverner. Leur chasse au loup-marin avait été fructueuse, et ils attendaient l'arrivée du capitaine Sopite, un autre Basque au service de Nicolas Denys, qui devait les approvisionner et embarquer l'huile qu'ils avaient fabriquée. Deux semaines plus tard, Jean Sopite arrivait et, en voyant les hommes de Doublet qui s'installaient, expédia son fils à Canso pour relater la chose à Denys. Celui-ci accourut et dut négocier un compromis désavantageux : ses Basques qui hiverneraient donneraient un tiers de leurs huiles aux Normands de Doublet. Ce dernier acheva de construire son habitation sur l'île du Havre-Aubert et retourna à Honfleur durant l'automne, laissant ses vingt-cinq hommes qui devaient hiverner sous l'autorité de son lieutenant Philippe Gaignard, chirurgien de profession. Doublet eut tort de mettre sa confiance en Gaignard. Celui-ci et les hommes dont il avait la responsabilité passèrent l'hiver à jouer et à boire. Les provisions épuisées, ils quittèrent les îles pour Québec en compagnie des

21. Denys, *Description géographique et historique des costes de l'Amérique Septentrionale* (2 vol., Paris, 1672) I, 267 pages. Le second porte pour titre : *Histoire Naturelle des Peuples, des Animaux, des Arbres et Plantes de l'Amérique Septentrionale, et de ses divers climats.* (480 pages).

22. Surnom qu'on connaît grâce à une lettre de 1710. On n'a trouvé aucun portrait de Nicolas Denys.

23. Dépôt de la Marine, *Mémoires des Commissaires*, tome II : XXXIII.

24. *Journal du Corsaire Jean Doublet de Honfleur, Lieutenant de frégate sous Louis XIV*, publié d'après le Manuscrit Autographe, avec introduction, notes et additions par Charles Bréard (Rouen, 1884).

Basques qui avaient suivi leur mauvais exemple. C'est là, du moins, ce que le capitaine Sopite apprit à Doublet l'été suivant lorsque ce dernier, n'ayant trouvé personne dans l'archipel, eut pris la décision d'aller à Percé. Devant un tel désastre, le malheureux apothicaire, qui avait entretenu de grands espoirs de colonisation, renonça définitivement à une nouvelle tentative.

En 1667, Talon obtint pour Nicolas Denys des lettres de noblesse et la charge de lieutenant-gouverneur-général pour le roi. Cette même année-là, M. de Frontsac, fils de Denys, prit possession de l'ancien domaine de son père.<sup>25</sup> Jusqu'au traité d'Utrecht, en 1713, il entretint un comptoir à l'embouchure de la Miramichi et favorisa la colonisation de la région. Quant aux Iles-de-la-Madeleine, il se contenta d'y envoyer chaque année un navire pour la chasse au morse et au loup-marin.

A partir de cette époque, l'histoire des Iles-de-la-Madeleine devient plus complexe. Les documents officiels nous apprennent les noms de plusieurs concessionnaires qui n'ont jamais mis le pied sur l'archipel, tandis que d'autres indiquent que certains individus y ont exploité le loup-marin sans aucun droit. Dans quelle mesure l'histoire doit-elle retenir les tentatives des premiers et l'œuvre des seconds, voilà un problème délicat que nous tenterons de résoudre en insistant sur les résultats de ces diverses initiatives.

En 1685, la Compagnie de la Pêche Sédentaire de l'Acadie demanda la concession des îles du golfe, y compris celle du Cap-Breton, pour l'exploitation du loup-marin et la colonisation. Il ne semble pas que cette demande fut agréée, puisqu'au mois de mai de l'année suivante, ce fut Gabriel Gauthier qui obtint ce domaine.<sup>26</sup> Cette concession nous permet de mettre en doute la validité de celle du sieur de Frontsac, ou, du moins, la longue durée de son exercice. Gauthier ne fit qu'une visite dans l'archipel, sans plus. Il perdit donc ses droits qui passèrent au Comte de Saint-Pierre, premier écuyer de la Duchesse d'Orléans. Les droits exclusifs réservés au comte par deux lettres patentes de 1720<sup>27</sup> et 1722<sup>28</sup> lui donnaient carte blanche. On lui permettait même, ainsi "qu'aux habitans qu'il établira dans les dites Isles d'avoir des

25. L.-J.-D. et G.-E. Marquis, *op. cit.*

26. Archives de l'Acadie.

27. AC, F 3,132: 216 — AC, C 11 A, 8: 9.

28. Pierre-Georges Roy, *Inventaire des Insinuations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, Archives de la Province de Québec (Beauceville, 1921), 167.

nègres esclaves à condition de se conformer aux ordonnances et réglemens qui seront rendus par rapport aux dits nègres".<sup>29</sup> Ce premier écuyer, homme puissant, obtint également, aux vives protestations des pêcheurs du golfe, le droit de poursuivre tous ceux qu'il verrait rôder dans les voisinages de son domaine. Bien armé de tous les privilèges possibles, Monsieur le Comte entreprit la chasse... aux pêcheurs clandestins! aberration misanthropique qui le dégoûta dès 1724. Les îles furent dès lors abandonnées et réunies au domaine royal en 1730.

De nouvelles demandes de concessions furent aussitôt adressées au gouvernement métropolitain. Le sieur Haredé, de Louisbourg, le premier bénéficiaire,<sup>30</sup> expédia son frère aux Îles-de-la-Madeleine, dès 1731, pour préparer l'entreprise. L'arrivée du propriétaire fut remise d'une année à l'autre et l'exploitation resta négligée. Devant cet état de choses, le caractère exclusif du droit de Haredé fut aboli en 1734. Dès lors, de nombreux navires acadiens et même canadiens sillonnèrent les environs et chassèrent le morse et la vache-marine. Cette mesure réveilla le zèle du sieur en question qui prit aussitôt l'excellente habitude de venir passer la belle saison dans son archipel et de ne retourner à Louisbourg qu'au milieu de l'automne avec une bonne cargaison d'huile. Malheureusement, Haredé abandonna peu à peu son entreprise, mais conserva son privilège jusqu'à sa mort, en 1742. Les frères Pascaud, négociants de La Rochelle, qui jouèrent un rôle intéressant dans la vie économique de la Nouvelle-France, demandèrent aussitôt ce droit d'exploitation qui leur fut accordé pour neuf ans.<sup>31</sup>

Antoine et Joseph Pascaud parvinrent aux îles en 1743 et trouvèrent là des Acadiens et des Canadiens de Montmagny et de Kamouraska qui avaient pris l'habitude, depuis les premières années du régime Haredé — régime qui ne s'occupait d'aucune surveillance — d'y venir chaque été, pour ensuite s'y fixer définitivement. Une petite colonie était donc enfin établie dans l'archipel. Les Pascaud engagèrent ces émigrés et leur entreprise débuta avec succès. Malheureuse-

29. Cf. (27).

30. Lettre en date du 27 juin 1732 de M. de Saint-Ovide, gouverneur de Louisbourg, à Maurepas. (AC. C IIA, 12, 1732).

31. Lettre de Bigot au Ministre, 5 novembre 1743, Archives de Louisbourg, 1742. Aussi: Pierre-Georges Roy, *Inventaire des Insinuations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, Archives de la Province de Québec (Beauceville, 1921), 237.

ment, la guerre de 1744 et la prise de Louisbourg par les Bostonnais vint tout compromettre. Les deux frères, retournés à la Rochelle, laissèrent toute liberté d'exploitation à leurs engagés. Ceux-ci stabilisèrent leur nouvelle colonie et, après la guerre, firent des démarches en vue d'obtenir la concession des îles.<sup>32</sup> Hélas! le recrutement de l'armée qui devait faire la guerre de Sept ans mit fin à ces belles ambitions, et les Îles-de-la-Madeleine se trouvèrent désertes encore une fois pour le demeurer jusqu'au début du régime britannique.

Noël FALAISE,  
*professeur à l'École des  
Hautes Études Commerciales*

---

32. Rouillé à Du Quesne, 31 mai 1754.